

*Initiatives ministérielles*

Comme d'autres l'ont dit avant moi, nous savons tous qu'au cours d'un plébiscite tenu à l'Île-du-Prince-Édouard en 1988, plus de 60 p. 100 des insulaires se sont prononcés en faveur de l'aménagement de ce franchissement, ce qui est significatif. Depuis lors, le projet est probablement devenu, avec la mise au point des plans et le choix d'un entrepreneur, l'entreprise économique la plus importante à voir le jour dans les provinces maritimes et il a l'appui entier d'un large éventail de partisans.

La majorité des gens appuie les gouvernements fédéral et provincial et les gouvernements fédéral et provincial, indépendamment de leur affiliation politique, appuient le projet. Les organisations patronales et la plupart des syndicats de la région canadienne de l'Atlantique ne cachent pas leur appui au projet.

Plus tôt, cet après-midi, au cours de la période des questions, j'ai demandé au ministre des Transports si des études innovatrices sérieuses avaient été menées sur la construction de routes en tant que stimulant économique. L'un des avantages de ce projet de loi qui se révélera extrêmement valable, je l'espère, ce sera que nous pourrions évaluer si ce projet d'immobilisations, mise à part sa faisabilité comme solution de remplacement du service de traversier, revitalisera et relancera l'économie autant que le prédisent tellement de gens.

• (1550)

J'espère que le projet offrira, outre ses avantages évidents, la possibilité d'évaluer dans quelle mesure ce genre d'investissement peut stimuler la reprise économique. On nous a dit que 40 p. 100 de la route transcanadienne, de notre réseau routier national, ne répondait pas aux normes et qu'il faudrait, selon des estimations datant de 1989, dépenser 14 milliards de dollars pour améliorer nettement l'état de la transcanadienne. Il est très tentant de croire que nous pourrions investir dans la réfection de cette infrastructure canadienne et que notre investissement contribuerait à accélérer la reprise économique qui est d'une lenteur de tortue ces temps-ci.

Le projet a été examiné sous tous les angles. Je veux, quant à moi, me pencher sur ses répercussions environnementales et financières. Au mois de mars 1993, le juge Reed, de la Cour fédérale, a décidé que Travaux publics devrait évaluer les répercussions environnementales du projet de pont conçu par la société Strait Crossing Inc.

avant qu'une décision irrévocable ne soit prise et que les travaux soient amorcés.

Le gouvernement n'approuve pas la décision rendue par la juge Reed et a déposé un avis d'appel. Le gouvernement estime que la procédure d'évaluation environnementale a été respectée, que l'approbation donnée à un projet général devrait s'appliquer à un projet précis et qu'un autre examen d'impact environnemental ne ferait que retarder indûment le projet. Pourquoi un projet précis satisfaisant à des normes environnementales déjà établies et évaluées devrait-il faire l'objet d'une évaluation individuelle?

La menace de contestations judiciaires semble n'être qu'une autre tactique qu'on utilise pour retarder le projet en espérant qu'il meurt de sa belle mort.

Nous espérons pouvoir donner le feu vert à ce projet sans plus tarder, car il s'agit d'un projet très important dont nous avons grandement besoin pour relancer l'économie de notre région du Canada. Voilà pourquoi j'appuie la décision du gouvernement qui demande à Travaux publics Canada de respecter la décision de la juge Reed, jusqu'à ce que l'appel soit entendu. Nous aurons ainsi de meilleures chances de profiter de la belle saison pour entreprendre la construction du pont.

La juge Reed a ordonné au ministre des Travaux publics d'évaluer au regard de l'environnement, le bien-fondé du projet de pont de la SCI, en vertu de l'article 12 du décret sur les lignes directrices et, en conformité de ce décret, la société Strait Crossing Inc. a préparé une évaluation environnementale de son projet. Le document d'évaluation a été rendu public, et le ministère des Travaux publics a tenu des audiences, à titre de ministère parrainant le projet, afin d'examiner publiquement les informations disponibles et d'inviter la population à faire part de ses commentaires.

Devant la menace de nouvelles contestations devant les tribunaux, on peut se demander pendant combien de temps encore certaines personnes s'emploieront à retarder ce projet que bien des gens appuient fermement.

La province de l'Île-du-Prince-Édouard a pris des dispositions pour proposer une modification à la Constitution. Voilà qui résout un autre problème soulevé en l'occurrence.

Tout au long du processus, la population a été énormément consultée. Le ministre a invité les gens à lui faire part de leurs observations sur sa décision concernant le comité d'examen public. Évidemment, on trouvera des solutions justes et équitables pour compenser les principales répercussions environnementales du projet. Les